



séparation de corps, pas d'argent

Par **Farahbou**, le **09/04/2011** à **18:29**

Bonjour,

Je viens vers vous aujourd'hui car mon mari et moi souhaitons nous **séparés de corps**.

Nous sommes d'accord sur toutes les modalités (garde de notre fils, logement, pension)

Je souhaiterais tout d'abord savoir combien cela nous coûterais, sachant que je suis rémunéré par les assedics 950euros, j'ai peu de moyens.

Comment faire ??? Y a t'il des possibilités ? j'ai lu quelque chose sur l'aide juridictionnelle mais je vais devoir avancer les frais au moins pour le premier rendez vous non ?

Nous avons besoin d'un papier mentionnant cette procédure pour qu'il fasse une demande de logement auprès de son employeur et je suis totalement perdu, j'espère sincèrement que vous pourrez m'aider.

Merci par avance.

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **20:09**

La séparation de corps coûte aussi cher que le divorce (vous devrez aussi liquider la communauté), dure aussi longtemps qu'un divorce par consentement mutuel et en plus a tous les emmerdements du mariage.

Très très mauvaise idée (et vous serez d'accord quand vous devrez rembourser des dettes qu'il a fait après votre séparation)